

N°48-2017

Séance du mercredi 04 octobre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	36	36

Date de la convocation
22 septembre 2017

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

06 octobre 2017

L'an deux mille dix sept et le mercredi quatre octobre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, DUPOUY André, MANCIET Aline et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, COMBRES Roger, MARQUE Magali, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (Suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain (Remplacé par CUVELIER Christian), TOUJOUSE : TARTAS Jacques.

Absents : MANCIET : SOULES Philippe, CENENT Frédéric.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention avec la Communauté de Communes Arrats Gimone

Madame la Présidente **EXPOSE :**

La Communauté de Communes des Coteaux ARRATS GIMONE (3CAG) a conventionné depuis plusieurs années avec la DIRECCTE pour accompagner les entreprises gersoises sur les questions d'emploi et de formation dans les domaines de l'aéronautique-métallurgie et plus récemment de l'agroalimentaire à l'échelle du PETR Pays Portes de Gascogne. Aussi dans la mesure où l'intervention de la Plateforme Emploi Formation Compétences dépasse le territoire de la 3CAG et dans une démarche partenariale, cette dernière propose un projet de convention (remis à chaque conseiller communautaire dans le dossier qui lui a été adressé). En effet sur le territoire de la communauté de communes, cette plateforme accompagne deux établissements (Ets COUSSO et SARL HUESO).

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-dessus indiquée,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

La Présidente,


Elisabeth DUPUY-MITERRAND.